

1. Débitrice: Impedesa SA, 1700 Fribourg
2. Remarques: Radiation totale d'un titre constatant un droit de gage immobilier
Dans le cadre d'une vente immobilière effectuée le 18 octobre 2006 au préjudice d'Impedesa SA, p/not. à Clément Pürro Monique, administratrice, c/o Fidusar SA, Rue de l'Hôpital 15, 1700 Fribourg, la cédule hypothécaire suivante, non produite:
Une cédule hypothécaire de CHF 120'000.00 grevant en 2e rang l'article no 330 sis sur la commune d'Ependes, du 14 avril 1980, PJ no 129'057 du Registre Foncier de la Sarine à Fribourg est éteinte.
En conséquence, la radiation de ce titre a été effectuée au Registre Foncier.
Sommmation au détenteur inconnu de ce titre
Conformément à l'article 69 ORFI, le détenteur de ce titre doit le remettre en mains de l'office afin qu'il soit cancelé.
Il est rendu attentif au fait que toute aliénation, mise en gage ou modification de ce titre seront punies comme escroquerie.
Avis au public
Toujours selon les mêmes dispositions, la radiation intervenue est également portée à la connaissance du public qui est rendu attentif au fait que toute aliénation ou mise en gage du titre radié, ou encore toute modification à une valeur supérieure sera punie comme escroquerie.

Office des poursuites de la Sarine
1700 Fribourg
(03635782)